



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/102*
24 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 17 b) de la liste préliminaire**

NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent :

"Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant 18 membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante."

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/50/50.

2. Le Comité des contributions se compose actuellement des membres suivants :

M. Tarak Ben Hamida (Tunisie)*
M. Uldis Blukis (Lettonie)***
M. Sergio Chaparro Ruiz (Chili)*
M. Yuri A. Chulkov (Fédération de Russie)**
M. David Etuket (Ouganda)***
M. Neil Hewitt Francis (Australie)*
M. Igor V. Goumenny (Ukraine)***
M. William Grant (États-Unis)***
M. Alvaro Gurgel de Alencar (Brésil)**
M. Masao Kawai (Japon)***
M. Li Yong (Chine)**
M. Vanu Gopala Menon (Singapour)***
M. Enrique Moret Echeverría (Cuba)*
M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie)*
M. Dimitri Rallis (Grèce)*
M. Ugo Sessi (Italie)**
M. Agha Shahi (Pakistan)**
M. Adrien Teirlinck (Belgique)**

* Mandat expirant le 31 décembre 1995.

** Mandat expirant le 31 décembre 1996.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

3. Le mandat de MM. Ben Hamida, Chaparro Ruiz, Francis, Moret Echeverría, Ould El Ghaouth et Rallis expirant le 31 décembre 1995, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquantième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges ainsi devenus vacants. Les personnes nommées le seront pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1996.

4. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où elle indiquait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de procéder de même à la cinquantième session.
